



03122869

TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT
CHASSEMEUSE17. 11. 2003
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2003 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : CHAPELLE V.N.

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège 7180 Seneffe - rue du Rossignol, 7

N° d'entreprise 0468584630

Objet de l'acte : Augmentation de capital – Modification de la dénomination – Modifications aux statuts

D'un procès-verbal dressé par Yves GRIBOMONT, Notaire à Seneffe, le dix-sept octobre deux mil trois.
Enregistré à Seneffe, le 21 10.2003. Vol. 508 folio 91 case 6.

Il résulte que l'associé unique exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale de la société CHAPELLE V.N. a pris les résolutions suivantes :

- Constatation de la conversion du capital social en euros, soit pour le montant actuel de sept cent cinquante mille francs (750.000 BEF), une contre-valeur de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 €)

- Augmentation du capital social à concurrence de sept euros nonante-neuf cents (7,99 €) pour le porter de la somme de dix-huit mille cinq cent nonante-deux euros un cent (18.592,01 €) à la somme de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves de la société.

- Modification de la dénomination de la société pour adopter la dénomination « CHAPELLE V. ET FILS »

- Modifications aux statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions pri-ses et pour les adapter aux dispositions légales actuelles, telles que contenues dans le Code des Sociétés.

Déposées en même temps :

- Expédition de l'acte modifiant les statuts
- Coordination des statuts

Pour extrait analytique conforme délivré en vue de la publication au Moniteur belge.

Yves GRIBOMONT
Notaire